

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2015

Publication : 27/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANOVA

Séance du 13 avril 2015

Travaux Placette  
Hameau de Scaglioli

### Délibération n° 006/2015

L'an deux mille quinze, le treize avril, à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune de Villanova, légalement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la Mairie de Villanova sous la présidence de M. le Maire, VINCILEONI Antoine Mathieu.

**Etaient présents :**

CASILI Antoine, BIANCAMARIA Fabien, MILLET Claude, Adjointes au Maire.

BIANCAMARIA Michel, CASASOPRANNA Olivier, MARCAGGI Séraphine, CHAPOT Thomas, SPADARO Patrick,

**Etaient absents :**

**Avait donné procuration :**

VINCILEONI Antoine, Jean à SPADARO Patrick

SCHALK Thierry à MILLET Claude

Nombre de membres composant l'assemblée : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents ou représentés : 11

Le quorum étant atteint, M. CHAPOT Thomas est désigné en qualité de Secrétaire de séance

Le Maire expose,

La placette située dans la partie basse de Scaglioli constitue l'entrée du chemin de la fontaine du hameau.

Il est proposé l'aménagement de cette placette, ce qui permettrait dans le même temps de dégager des places de stationnement pour les véhicules, ce qui fait actuellement défaut dans cette partie du hameau.

Le coût estimé de cette opération s'élève à 4 300 € HT,

Pour son financement il est envisagé de solliciter les participations de la CTC à travers la Dotation quinquennale, et du Conseil Général de la Corse du Sud suivant le plan de financement suivant.

Participation CTC (40% du montant HT)	1 720,00 €
Participation CG 2A ( 40 % du montant HT )	1 720,00 €
Part communale (calculée sur le montant HT)	860,00 €

Il est demandé au conseil municipal

D'approuver l'opération d'aménagement de la placette de Scaglioli  
D'approuver le plan de financement proposé, et d'autoriser le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de la CTC et du Conseil Général.  
D'autoriser le Maire à passer et signer les marchés correspondants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'approuver l'opération d'aménagement de la placette de Scaglioli
- D'approuver le plan de financement proposé, et d'autoriser le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de la CTC et du Conseil Général.
- D'autoriser le Maire à passer et signer les marchés correspondants.

Fait et délibéré à Villanova, les jours, mois et an que dessus  
(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
VINCILEONI Antoine,



1-1